

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

2018-2021



Coordonnateur :

COX Kevin

Mairie du Bar sur Loup

1 place de la tour

06620 le Bar sur Loup

07.88.18.92.38

Service.enfance@lebarsurloup.fr

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Introduction

I. LE SYSTEME EDUCATIF AU BAR SUR LOUP

II. LE PEDT

II.1. Le champ d'application du projet

II.2. Les enjeux

II.3. Les objectifs éducatifs du PEDT

III. LES MODALITÉS DE SUIVI DU PROJET EDUCATIF

III.1. Le comité de pilotage

III.2. Les critères d'évaluation

IV. LE PLAN MERCREDI

Introduction

Le projet éducatif de la commune du Bar sur Loup est élaboré pour la période 2018-2021.

A travers ce projet, nous souhaitons participer avec les familles et les professionnels du secteur Enfance/jeunesse, à l'éducation des jeunes Barrois.

L'accès à la culture, aux loisirs et aux sports pour tous constitue un moyen fondamental pour y parvenir.

Sur son territoire, la commune dispose d'infrastructures lui permettant de proposer des actions riches et variées. Ce projet est le fil conducteur commun à tous les professionnels de la Petite enfance (0-3 ans) de l'enfance (3-11 ans) et de la jeunesse (11-17 ans). Il pourra être amené à évoluer en fonction des évaluations annuelles réalisées dans le cadre du comité de pilotage.

Il doit permettre d'assurer une continuité éducative de 0 à 17 ans.

Il vise également à lutter contre les inégalités scolaires et sociales en mettant en place des actions correspondant à des besoins spécifiques et identifiés au niveau du territoire.

Le projet éducatif du Bar sur Loup, pour 2018/2021, rappelle le contexte Barrois, définit les objectifs éducatifs dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse et définit les critères d'évaluation qui permettront ensuite d'ajuster les propositions.

Des activités existantes

La Municipalité a une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait d'établir un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins de nos enfants. L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant.

La Commune a dans son projet politique, la volonté de participer au développement d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes et ainsi coopérer à une mission d'accès à l'autonomie. En effet, si l'école a pour mission l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle n'est pas seule pour atteindre ces objectifs.

C'est pourquoi la Politique éducative conduite par la Commune s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs (enseignants, parents, animateurs, intervenants associatifs, ATSEM...) au sein de ce Projet Educatif Territorial.

La politique éducative locale mise en œuvre par la commune du Bar sur Loup s'exprime dans différents champs d'interventions (sportifs, culturels, sociaux, apprentissage de la citoyenneté, promotion du développement durable, ...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec ses partenaires. Le territoire Barrois offre ainsi une diversité d'activités sur les différents temps de l'enfant, en fonction des tranches d'âges.

I. LE SYSTEME EDUCATIF AU BAR SUR LOUP

LES STRUCTURES EDUCATIVES, DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE

- Structures Petite-Enfance

- Le Multi-accueil Collectif et Familial (0/3 ans) (**ouverture premier trimestre 2019**)
- Le Relais Assistant Maternel (RAM)
- Association d'assistantes maternelles les petits loups du Barois

- Etablissements scolaires

- 1 école maternelle publique
- 1 école élémentaire publique

- Structures péri et extra-scolaires

1 péri et extra-scolaire (regroupant une école maternelle et une école élémentaire s) – (3/11 ans)

1 Espace Jeunes (12/15 ans)/ BSL ADOS

LES PARTENAIRES DU PROJET

Institutionnels : La Commune, la Caf, l'éducation nationale, le Conseil Départemental, l'Etat, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 06

Associatifs : Toutes les associations sportives, culturelles, citoyennes communales ou hors commune.

Le périscolaire

Les accueils se déclinent en trois temps : l'accueil du matin avant la classe, l'accueil le soir après la classe, l'accueil sur le temps de la pause méridienne (en lien avec les ATSEM).

- l'accueil du matin entre 7h30 et 8h20 :

L'enfant est accueilli dans la salle polyvalente entre 07h30 et 08h15. Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont ensuite conduits à l'école dès 08h20.

Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants.

Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée.

Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

- la pause méridienne entre 12h et 14h

L'organisation de la pause méridienne

L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé selon deux temps différents : un temps d'animation et un temps de repas. Deux services distincts sont organisés, le premier pour les enfants scolarisés en maternelle à table, le second pour les enfants de l'élémentaire sous forme de self. Les enfants sont encadrés par les animateurs ainsi que par les ATSEM pour les plus jeunes. On comptabilise environ 250 enfants qui déjeunent tous les midis au restaurant scolaire.

Durant ce temps de pause méridienne, différentes activités peuvent être proposées : activités sportives, théâtre, jeux collectifs...

L'inscription aux ateliers se fait sur la base du volontariat des enfants.

L'attention étant toujours portée sur le rythme de l'enfant, des temps de détente ou de relaxation sont également prévus.

- l'accueil du soir entre 16h30 et 18h30. (Temps déclaré)

Dans le cadre de cet accueil du soir, les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire sont pris en charge aux écoles par les animateurs. Après un temps dédié au goûter, différentes activités éducatives, sportives et culturelles leur sont proposées.

Il s'agit par ces activités d'éveil ludiques de développer la curiosité et les connaissances des enfants. Des activités plus calmes peuvent également être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe.

- L'accueil du mercredi (Temps déclaré)

La commune organise l'accueil de loisirs les mercredis. Cet accueil de loisirs représente un des principaux lieux de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire. Les objectifs sont surtout d'offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie en collectivité. Il s'agit également de développer la découverte et la pratique de différentes activités socio-culturelles.

Cinq séquences distinctes sont identifiées pour l'accueil du mercredi : l'accueil du matin entre 7h30 et 8h30, les activités du matin, le temps de midi et les activités de l'après-midi et l'accueil du soir de 16h30 à 18h30.

Les enfants de 3 à 11 ans peuvent profiter d'activités diversifiées, des ateliers socioculturels sont également proposés (éveil musical, danse, ...).

Les activités extra-scolaires

Au-delà du temps scolaire et périscolaire, la politique éducative s'intéresse également aux activités extra-scolaires. Ainsi, les enfants sont accueillis tous les mercredis et pendant les vacances scolaires.

- L'accueil des petites vacances et vacances d'été (Temps déclaré)

Pendant les petites vacances scolaires, un accueil des enfants est organisé.

Il se fait sur inscription en demi-journées (matin et/ou après midi), en demi-journées avec repas, en journées complètes avec repas. Sur chaque période de vacances, un thème est défini et décliné autour d'activités ludiques par les animateurs. Une sortie à la journée peut également être proposée sur chaque période.

Pendant l'été, les centres de loisirs fonctionnent également en juillet / aout.

Des activités ludiques sont organisées par les animateurs, avec notamment des sorties à caractère plus exceptionnel

Des associations Barroises dynamiques

La commune dispose également d'un tissu associatif fort (environ une quarantaine d'associations), qui donne la possibilité aux jeunes de s'épanouir en dehors du temps scolaire et périscolaire dans le cadre d'activités sportives, sociales ou culturelles. Cette dynamique associative sur le territoire de la commune est notamment représentée par :

- le Forum Associatif
- le Décathlon Jeunes
- le spectacle de la St JEAN
- la fête de l'oranger
- compagnies de théâtre, concerts

De nombreuses associations sportives sont également présentes sur la commune ou en interco :

Athlétisme	danse
Football	Judo
Karate	Tennis
Tennis de table	Zumba

Etc.....

Certaines ont fortement développé les conditions d'accueil et d'apprentissage sportif en direction des jeunes générations.

Les interventions sur le temps scolaire

La commune dispose également d'interventions sur le temps scolaire qui reposent notamment sur un partenariat entre l'éducation nationale, la commune les différents prestataires. La lutte contre l'échec scolaire, l'éducation partagée, la rencontre avec d'autres référents adultes, sont autant d'objectifs recherchés dans le cadre de ces interventions.

Ainsi, aux différentes actions sur le temps périscolaire et extrascolaire, s'ajoutent des interventions qui s'insèrent régulièrement pendant le temps scolaire

- Par la bibliothèque

Les classes des écoles maternelles et élémentaires sont accueillies au sein de la bibliothèque de l'école, sur des créneaux spécifiques qui leur sont dédiés. Cet accueil est encadré par les enseignants et la responsable de la bibliothèque scolaire. Les enfants ont ainsi la possibilité d'emprunter les livres de la bibliothèque.

- Par l'intervenant arts plastiques

Les classes d'élémentaires accueillent au sein de l'école, une intervenante avec laquelle il réalise un travail extraordinaire en fonction du projet de l'école. Cet accueil est encadré par les enseignants et l'intervenante. Les enfants ont ainsi la possibilité de faire vivre leur imaginaire, à travers les objets, peintures, tableaux qu'ils conçoivent et leur travail est valorisé lors de l'exposition annuelle aux caves du château.

- Par l'intervenant musique

Les classes de l'école élémentaire poursuivent également chaque année un projet musique, avec l'intervention d'un professeur de musique qui initie l'ensemble des élèves au chant choral.

La commune finance l'intégralité de ces interventions. Elle y voit un intérêt fort : ces interventions touchent l'ensemble des enfants de la commune, sans participation financière des familles. Elles permettent à tous les enfants de pouvoir bénéficier d'un certain nombre d'activités socio-culturelles qui contribuent à leur épanouissement, à leur ouverture d'esprit et à la lutte contre l'échec scolaire, par la découverte d'autres modes d'apprentissage.

Le soutien de la commune aux activités scolaires

La commune développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, parmi lesquels :

- L'affectation de personnel au service des écoles :

personnel administratif, agents d'entretien, 4 ATSEM

(1 ATSEM par classe),

- La mise en place d'une restauration scolaire de qualité :

introduction de produits bio

- L'achat de fournitures scolaires : papeterie, livres scolaires, de littérature matériel pour travaux manuels...

Par ailleurs, la commune apporte un soutien fort aux activités scolaires, dans le cadre de sa politique éducative, par les biais suivants :

- L'organisation de sorties neige à Gréôlière.

- La piscine pour nageurs et non nageurs.

- L'organisation de sorties de découvertes, en fonction du projet porté par les enseignants.

- La mise à disposition de tous les équipements numériques nécessaires en fonction des projets portés par l'école et ses enseignants.

- La mise à disposition d'une ATSEM par classe à l'école maternelle.

- La mise en place d'actions passerelles pour les enfants : entre l'école élémentaire et de le collège.

L'objectif de ce PEDT vise à mobiliser toutes les ressources du territoire pour garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les différentes activités proposées.

Les atouts et contraintes du territoire pour la mise en œuvre du PEDT

- L'espace éducatif: un atout majeur pour la mise en œuvre du PEDT

Pour mettre en œuvre les activités précédentes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, la commune a investi sur le long terme dans des moyens humains, financiers et matériels importants, au service de l'accompagnement éducatif des enfants. C'est ainsi que la commune dispose d'un véritable espace éducatif, regroupé au centre de la commune.

Cet espace est composé de :

- l'école maternelle avec son jardin pédagogique,

- l'école élémentaire avec son jardin pédagogique,

- le restaurant scolaire,

- la bibliothèque,

- salles polyvalentes

La qualité de ces installations représente un atout considérable pour les enfants, leurs parents, les enseignants, les animateurs et les associations... favorisant ainsi la continuité éducative sur notre territoire.

Cet espace éducatif constitue un atout important. Il s'agit donc du socle du projet éducatif territorial.

- Des contraintes qui disparaissent

Les contraintes de temps et d'espace disparaissent puisque les enfants ont la possibilité d'accéder aux différentes structures éducatives à présent sur les temps extrascolaires.

- la salle des arts martiaux,

- les terrains de sports,

- les salles associatives ...

Une contrainte supplémentaire pour respecter au mieux le rythme des plus jeunes enfants. Il s'agit de l'organisation de la sieste des plus petits qui déjeunent au restaurant scolaire dans le cadre du premier service, et ce avant la reprise de l'école à 14h. Le Projet Educatif Territorial s'est attaché à prendre en compte cette contrainte en les couchants le plus tôt possible et modifiant le temps de pause des ATSEM pour un coucher vers 13h maximum.

II. LE PEDT

II.1. Le champ d'application du projet

Territoires et publics concernés par le PEDT

Le projet éducatif territorial concerne l'ensemble du territoire de la commune de Bar sur Loup.

La commune comptabilise **3000 habitants** au 1^{er} janvier 2018 et la population des enfants et des jeunes est répartie de la manière suivante :

- **90** enfants âgés de 0 à 3 ans
- **90** enfants de 3 à 5 ans
- **200** enfants de 6 à 11 ans
- **150** jeunes de 12 à 17ans

Les effectifs scolaires en 2017/2018 : 299 élèves

Niveau Maternelle : 107 élèves

Niveau élémentaire : 192 élèves

La commune s'efforce à offrir des activités en fonction des tranches d'âge et des besoins recensés.

Périodes et horaires concernés

Horaires des écoles maternelles et élémentaires :

Le Directeur académique des services de l'éducation nationale a ainsi notifié à la commune les horaires retenus pour les écoles maternelles et élémentaires. Ils sont arrêtés de la manière suivante, pour une durée maximale de trois ans dans le cadre du PEDT 2018/2021

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
7h30	Accueil périscolaire		ALSH	Accueil périscolaire		
8h00						
8h20	Ouverture des portes			Ouverture des portes		
8h30						
12H00	Pause méridienne			Pause méridienne		
14H00						
14H-16H30	Enseignement			Enseignement		
16H30						
	Accueil périscolaire			Accueil périscolaire		
18h30						
	6h	6h		6h	6h	total 24h00

II.2. Les enjeux

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

Il a ainsi fallu faire des choix d'activités et d'interventions, en tenant compte d'une approche globale du temps de l'enfant. Il importait en effet d'assurer cohérence et continuité dans les trois temps qui composent les 24 heures de la journée de l'enfant, à savoir :

- les temps familiaux,
- les temps scolaires
- l'ensemble des temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels qui sont passés en dehors de la famille et de l'école.

Pour permettre la meilleure articulation possible entre ces trois temps, le rythme de l'enfant est au cœur du projet, à la fois en termes d'objectifs à atteindre, de contenu des actions à mettre en place ou d'organisation des activités.

Il paraît important d'accepter qu'il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, fasse seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur.

II.3. Les objectifs éducatifs du PEDT

Participer au développement physique, intellectuel et psychique de l'enfant

- Sensibiliser au respect de soi, des autres, des différences, et à la non-discrimination

- Accompagner avec respect l'enfant tout au long de son parcours éducatif
- Réunir les conditions humaines et matérielles afin de créer un cadre sécurisant sur le plan physique, affectif et mental
- Sensibiliser les professionnels et les parents au respect du rythme de l'enfant

- Développer la confiance en soi, aider et partager

- Favoriser les actions de coopération, de solidarité et d'entraide au sein des structures d'accueils de l'enfant

- Accompagner les équipes de professionnels dans le processus de qualifications et de formations

- Organiser des temps de concertation entre les différents professionnels intervenants sur la journée de l'enfant
- Organiser des sessions de formations en interne pour échanger sur les pratiques communes et les faire évoluer
- Accompagner les équipes dans la réalisation de plans de formation afin de se professionnaliser

Moyens opérationnels

- Aménagement d'espaces de repos adaptés
- Organisation de journées pédagogiques
- Organisation de sessions de formation internes
- Poursuite des plans de formation des agents en fonction des besoins
- Etablissement de projets intergénérationnels
- Etablissement de règles de vie avec les enfants pour une meilleure compréhension et un meilleur respect de la vie en collectivité

Participer à l'éducation à la citoyenneté

- Développer la politique d'accès à la culture pour tous

- Partir à la découverte des nombreuses structures municipales pour s'approprier les équipements et favoriser ainsi l'accès à la culture pour tous :
- ✓ La bibliothèque, favorise l'accès au livre et à la culture en proposant des animations aux classes, à la future crèche, et accueils de loisirs. Elle associe également la jeunesse dans l'élaboration de projets.
- ✓ la coopération avec les associations culturelles développe la sensibilité artistique des enfants et met en place des projets visant à promouvoir la musique, le chant, la danse...

✓ La construction de la future salle associative, permettra l'accès aux spectacles « jeunes publiques » sur les temps scolaires, péri et extra-scolaires afin de favoriser leur éveil culturel. Elle donnera également la possibilité aux jeunes d'être en représentation sur scène.

- Développer la politique d'accès au sport pour tous

- Partir à la découverte des structures municipales ou interco pour s'approprier les équipements et favoriser ainsi l'accès au sport pour tous :
- ✓ La piscine NAUTIPOLIS et sa proximité, sont une chance pour favoriser la réduction des inégalités dans l'apprentissage de la nage.
- ✓ Le stade municipal, permet de pratiquer une multitude de disciplines, il est une véritable richesse pour la pratique d'activités sportives pour les jeunes barrois
- ✓ la future salle associative et les dojos permettent aux écoles de pratiquer au quotidien un enseignement sportif dans des locaux adaptés
- ✓ Le « city stade », structure unique et originale, est un lieu de rencontres sportives des jeunes et des familles

- Sensibiliser au développement durable et au respect de la nature

- Partir à la découverte des richesses du patrimoine local pour sensibiliser au respect de l'environnement
- Eviter le gaspillage et mettre en place des composteurs dans l'école

Moyens opérationnels

- Mise en place d'actions de prévention dans les secteurs de la sécurité routière et de la médiation
- Propositions d'une offre diversifiée et équilibrée entre les différents domaines d'activités (sport, culture, développement durable...)
- Optimisation de l'utilisation des créneaux mis à disposition des structures et écoles
- Découverte de structures municipales (bibliothèque, ludothèque, associations sportives...)
- Poursuite et création de nouveaux liens avec les partenariats et le tissu associatifs pour intervenir auprès des enfants

Favoriser l'autonomie et l'insertion de l'enfant en le rendant acteur de son parcours :

- Expérimenter pour apprendre et consolider ses acquis

- Mettre à disposition des enfants le matériel adapté leur permettant d'apprendre et de s'éveiller en toute sécurité
- Aménager des espaces adaptés aux âges des enfants pour les amener à se les approprier
- Accompagner l'enfant dans ses apprentissages sans faire à sa place
- Respecter les choix des autres et apprendre à faire ses propres choix
- Partager, échanger, aider, faire « grandir »
- Permettre aux enfants d'organiser leur temps libre à jouer ou ne rien faire

- Inclure les enfants en situation de handicap tout au long de leur parcours

- Créer des conditions d'accueil favorables aux enfants en situation de handicap, en adaptant notamment les besoins humains, matériels et logistiques
- Permettre l'accès des enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé à l'ensemble des temps scolaires, péri et extra-scolaires

- Permettre à l'enfant d'être acteur de sa vie numérique en lui transmettant les fondements de la culture digitale

- Mettre à disposition des enseignants du matériel informatique conforme aux recommandations de l'éducation nationale
- Donner un accès internet à l'ensemble des salles de classe pour inciter au développement des usages numériques

Moyens opérationnels

- Renouvellement et acquisition d'outil informatique adapté aux apprentissages
- Existence d'un tarif adapté aux enfants bénéficiant d'un PAI alimentaire sur les activités péri et extra-scolaire
- Organisation de temps d'échanges réguliers avec les enfants afin de faire des bilans partagés et faire évoluer les propositions d'activités
- Organisation de temps de transition entre les différents temps de la journée
- Rédaction de règles communes entre les écoles et les temps péri et extra-scolaires

- Création de passerelles entre les différentes structures accueillant les enfants afin de favoriser la continuité éducative. L'objectif est d'accompagner le passage de la petite enfance à l'école et le passage de l'école au collège pour rassurer les familles et les enfants
- Découverte de l'espace jeunes à de nouveaux adhérents

Soutenir la parentalité et aider à la socialisation des enfants

- Accompagner les familles dans l'évolution de l'enfant

- Organiser des temps d'échanges entre parents et professionnels pour échanger sur les pratiques éducatives familiales
- Renforcer la communication concernant l'évolution de l'enfant entre la famille et les équipes (municipales et partenaires extérieurs)

- Développer et simplifier la communication à destination des familles

- Poursuivre la dématérialisation des démarches administratives afin de faciliter le quotidien des familles
- Faciliter la recherche d'informations par les familles en continuant à développer le portail famille de la commune
- Renforcer la communication sur les différentes structures d'accueils des enfants de 0 à 15 ans

- Réorganiser et développer les services publics à destination des familles

- Créer un lien en regroupant le multi-accueil collectif, le Relais Assistant maternel, la Protection Maternelle et Infantile afin de faciliter le quotidien des familles et de rapprocher les partenaires qui travaillent auprès des plus jeunes
- Etre au plus proche des besoins des familles en optimisant le taux d'occupation

Moyens opérationnels

- Organisation de journées portes- ouvertes des structures pour les parents
- Organisation de fêtes de fin d'année
- Dématérialisation des dossiers d'inscriptions
- Adéquation entre le taux d'occupation des structures petite enfance et les agréments
- Réalisation de trombinoscopes des équipes, qualité des affichages dans les panneaux municipaux
- Présence des directeurs aux réunions de travail ou d'informations organisées par la commune ou les partenaires en présence des parents
- Ouverture de la crèche municipale

III. LES MODALITÉS DE SUIVI DU PROJET EDUCATIF

1. Le comité de pilotage

L'évaluation du projet éducatif est réalisée par le comité de pilotage, chaque année. L'évaluation annuelle permet aux partenaires de vérifier si les objectifs opérationnels et stratégiques visés sont atteints, de questionner la pertinence du projet et de le faire évoluer en fonction des nouveaux besoins.

Comité de Pilotage :

Le Maire, Adjoint à l'enfance et la jeunesse 1 conseiller municipal

Le responsable de service, pilote du dispositif

1 représentant de la DDCS, 1 de la DDSEN, 1 de la CAFAM,

2 représentants de l'association de parents d'élèves,

2 membres de la communauté éducative (1 maternel, 1 élémentaire),

Les directeurs

2 animateurs

1 ATSEM

Avant chaque réunion du comité de pilotage du projet éducatif, les conseils d'écoles pourront être sollicités par le biais d'un questionnaire.

Les projets pédagogiques de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse sont une déclinaison du projet éducatif. Ils permettent aux équipes d'atteindre les objectifs du projet éducatif.

2. LES CRITERES D'EVALUATION

La municipalité évaluera son Projet Educatif en fonction de la réalisation des objectifs opérationnels cités précédemment. Ils permettront ainsi d'apprécier le degré d'atteinte des résultats.

IV. LE PLAN MERCREDI EN ACCUEIL DE LOISIRS

Il s'agit de conventionner avec le Directeur de la DDCS, le Directeur de la CAF et l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'Education nationale des Alpes-Maritimes (IA-DASEN), un projet Plan Mercredi pour les enfants des accueils de loisirs.

Le « Plan Mercredi » a vocation à faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires. La continuité éducative est au cœur de ce dispositif.

Elle repose sur le lien créé entre les écoles et les structures de loisirs, ainsi que sur l'organisation d'activités périscolaires de grande qualité.

Les projets développés dans ce cadre, et formalisés par le PEDT, visent à assurer une articulation sur l'ensemble des temps de l'enfant, afin que les activités qui en découlent puissent nourrir et enrichir les apprentissages.

1. Les Objectifs visés

Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires

Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Afin de permettre un travail conjoint des directions des accueils de loisirs et des directions d'école, un axe de travail sera mis en cohérence dans les projets pédagogiques des accueils de loisirs de la Commune.

Celui-ci permettra d'élaborer des projets communs à l'accueil de loisirs et à l'école.

Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation :

Deux rencontres annuelles seront organisées entre les directrices d'école et les directeurs des accueils de loisirs, afin de favoriser une collaboration de qualité. Ces rencontres permettront également de faciliter l'interconnaissance du projet d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.

Aussi, d'autres rencontres pourront être organisées tout au long de l'année.

Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier les enfants en situation de handicap

L'inclusion des enfants en situation de handicap :

Les enfants en situation de handicap reconnus ou en cours de reconnaissance, les enfants ayant des besoins particuliers sont accueillis dans les accueils de loisirs avec un encadrement spécifique lorsque la situation l'exige.

La municipalité se fixe pour objectif de développer la formation des personnels sur la question de la connaissance du handicap pour permettre la mise en place d'activités accessibles pour les enfants.

Une action de formation sera proposée aux directeurs d'accueils de loisirs, animateurs volontaires sur la thématique du handicap qui se mettra en place courant 2019.

Développement de la mixité sociale :

Pour développer la mixité sociale, des projets entre les accueils de loisirs de différentes communes seront mis en place tout au long du projet, tels que des rencontres autour de journées à thème, des tournois sur diverses thématiques, des rencontres sportives, des rencontres artistiques, des expositions des accueils de loisirs valorisant les projets réalisés par les enfants tout au long de l'année.

La municipalité met en place une tarification selon le quotient familial en partenariat avec la CAF pour permettre l'accès à tous les enfants de la commune.

Mise en place d'une politique d'information des familles :

Le Bar sur Loup met à disposition les informations concernant le temps périscolaire et extrascolaire sur le site internet de la Commune, ainsi que sur le Portail Famille créé grâce à l'aide au financement de la CAF.

Les familles peuvent consulter la tarification des accueils de loisirs, le règlement intérieur, le projet pédagogique de chaque structure, le menus, le planning des activités.

Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants, notamment dans le cadre des projets issus de la Dynamique Azurienne de la Jeunesse (DAJ)

Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel :

Tout au long de l'année, les accueils de loisirs proposeront des sorties ayant pour objectif de découvrir la richesse de la Région ou Département et de ses institutions.

Un cycle d'activités sera mis en place à destination des enfants des accueils de loisirs sur des thématiques environnementales, sportives et culturelles. Ce cycle d'activités se terminera par un temps fort et d'expositions des activités réalisés par les enfants lors des chorales et des diverses manifestations de la commune.

Construction de partenariats avec les établissements culturels :

Un cycle d'activité sur le thème des arts sera mis en place à destination des enfants des accueils de loisirs. Dans ce cadre, les rencontres avec les artistes de la commune seront privilégiées ou des sorties seront organisées dans les communes avoisinantes : Musées, théâtres, cinémas sont diverses pistes qui pourront être exploitées.

Implication des habitants dans les projets pédagogiques :

Les associations Du Bar sur Loup seront impliquées dans la mise en place de de projets ponctuels tels qu'un projet avec le club de Judo ...

Aussi, lors des portes ouvertes, kermesse ou ponctuellement avec l'accord de la commune et de la police municipale, les familles sollicitées pour participer aux différents événements.

Des temps d'échanges intergénérationnels sont également mis en place avec la maison de retraite des jasmins du Bar sur Loup (spectacles, lecture, après-midi jeux)

Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc..)

Activités conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relevant de thématiques diversifiées :

Le programme proposé aux enfants permettra à ces derniers de découvrir et de s'initier à différentes activités durant l'année. Celles-ci s'inscriront dans le cadre de parcours thématiques qui seront déclinés, durant l'année scolaire.

- Thématique « apprendre par le jeu » : Echecs, jeux de société, jeux de logique...

- Thématique « santé / bien-être » : activités sportives, yoga, ateliers prévention des risques domestiques et hygiène alimentaire,

-Thématique « Citoyen du monde » : éveil aux langues étrangères, lecture, ateliers droits des enfants, découverte du patrimoine, éducation à l'environnement...

- Thématique « graine d'artiste » : Théâtre, musique, danse, chorale, arts plastiques, poterie, découverte du cinéma, , musée ...

Activités au service du projet et s'inscrivant dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant :

En fonction des ressources disponibles, les activités proposées trouveront une cohérence aux projets d'école. La présence dans chaque école, durant le temps périscolaire, d'animateurs municipaux intervenant dans les ALSH permettra également une articulation avec les activités extra-scolaires et du mercredi.

Participation aux activités fondées sur le principe de libre choix de l'enfant,

L'enfant trouve un cadre d'expression sécurisant et respectueux de sa personnalité.

Conscient que chaque enfant est unique et possède une personnalité propre, nous le faisons évoluer en respectant son rythme ses choix.

Les équipes prennent le temps d'écouter et d'observer les enfants afin de constater l'état de ses besoins.

Partant de ce constat nous adaptons les activités ou laissons libre choix de ne pas participer à l'activité

L'enfant est ainsi respecté en tant qu'individu par rapport aux autres enfants du groupe.

Activités le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissant régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité

Les activités, notamment le mercredi, sont construites dans le cadre du projet pédagogique ou des projets d'activités. Chaque année, l'accueil de loisirs choisit un ou plusieurs axes et travaille autour afin de les illustrer grâce à de multiples activités très variées. Un spectacle de fin d'année est proposé aux parents, des expositions, des pièces de théâtres ... pour le bonheur des enfants et des parents.

2. Modalités d'intervention des personnels

Le Responsable de service

Il assure la coordination pédagogique, financière et administrative des structures ACM (en lien avec les directeurs des structures). Il met en action les projets et les orientations définis par l' élu en lien avec les directeurs des structures et participe à la dynamique transversale des projets.

Il assurera le pilotage du PLAN MERCREDI à l'échelle de la commune.

Les directeurs des accueils de loisirs

Les directeurs des accueils de loisirs assurent la gestion pédagogique, financière, technique et administrative d'un accueil de loisirs.

Ils assureront le pilotage du PLAN MERCREDI à l'échelle de l'accueil de loisirs.

Les animateurs

Les animateurs interviennent pour encadrer des ateliers lors des temps périscolaires et des temps extrascolaires.

Ils proposent un projet d'animation dédié au PLAN MERCREDI.

Les Bpjeps APT

Pour les activités multisports et les rencontres sportives des mercredis

Agents municipaux, diplômés, habilités à encadrer toutes activités sportives sur le temps scolaire, péri scolaire et extrascolaire.

- Leur rôle sur le temps scolaire est d'apporter un contenu pédagogique plus riche aux enseignants et de mettre en place avec leur collaboration les séances EPS en fonction du programme et du projet d'école.

- Sur le temps péri et extrascolaire ils prennent en charge un groupe d'enfants afin de faire découvrir les activités sportives

Les bénévoles et intervenants Diplômés

Pour les interventions des associations spécialisées dans les activités scientifiques culturelles et sportives.

Les intervenants font découvrir de nouvelles activités enrichissantes et diversifiées aux enfants qu'ils n'ont pas l'occasion de pratiquer au quotidien.

3. Locaux

Les activités ont lieu en grande partie à l'intérieur de l'accueil de loisirs situés dans l'enceinte du groupement scolaire Amiral de Grasse.

Dès que cela sera possible il sera recherché de faire découvrir aux enfants la richesse de leur territoire en priorisant les espaces extérieurs.

Des sites municipaux extérieurs :

- Stade de foot, -Dojo, Tennis...
- Locaux associatifs,
- Espaces verts,

Des sorties dans des lieux sportifs, naturels et culturels en dehors du territoire sont à programmer également :

4. Les moyens d'évaluation

Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires

Objectifs	Actions envisagées	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs	Moyens d'évaluation
<p>Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projets communs pour les écoles et les AL 	<ul style="list-style-type: none"> - L'AL et l'école ont au moins un projet commun pour l'année scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les projets pédagogiques le Apparaissent les actions mises en place en collaboration 	<ul style="list-style-type: none"> - Les projets d'école - Les projets pédagogiques - L'observation du comportement des enfants - Les remarques des familles lors des conseils d'école
<p>Collaboration équipe enseignante/ équipe d'animation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres annuelles entre les directeurs des AL et les directrices d'école - Interconnaissance des projets - Charte d'utilisation et d'occupation des locaux - Élaboration de règles communes - Connaissance des différents acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins deux rencontres ont eu lieu entre les directeurs des AL et les directrices d'école - L'équipe d'animation a participé à une réunion d'école - Les professeurs identifient 100% des personnes de l'équipe d'animation 	<ul style="list-style-type: none"> - Les rencontres ont permis d'aborder le contenu du projet d'école et le contenu du projet pédagogique de l'AL - Les rencontres ont permis de valoriser les actions de l'accueil de loisirs - Les règles communes pour les temps périscolaires et scolaires apportent une cohérence - Les acteurs sont capables d'orienter les familles vers les interlocuteurs adéquats 	<ul style="list-style-type: none"> - Les bilans des rencontres annuelles - Les remarques des familles lors des conseils d'école - L'observation du comportement des enfants - L'analyse de la communication

Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier les enfants en situation de handicap

Objectifs	Actions envisagées	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs	Moyens d'évaluation
L'inclusion des enfants en Situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement spécifique des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers - Formation des personnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Un encadrement individualisé est mis en place pour 100% des enfants en ayant besoin - Au moins 50 % des agents ont bénéficié d'une formation sur la thématique du handicap - Au moins une journée de formation a été mise en place à destination des directeurs et des animateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - L'accueil prend en compte les besoins des enfants en situation de handicap - Le personnel met en œuvre les acquis de la formation - Le cahier de suivi est utilisé par les différents acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Le comportement des enfants - Le cahier de suivi - Les remarques des familles - Les remarques des équipes éducatives - Le dossier de protocole d'accueil
Développement de la mixité sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres inter-centres - Mise en place d'une tarification au quotient familial 	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de 50% des enfants accueillis ont participé à une action inter-centres - Au moins 3 rencontres ont eu lieu pendant l'année scolaire - nombre de familles présentes 	<ul style="list-style-type: none"> - Les rencontres permettent aux enfants de communes différentes d'interagir et s'ouvrir vers l'extérieur - Les tarifs modulés permettent à tous de pouvoir s'inscrire 	<ul style="list-style-type: none"> - Le comportement des enfants - Les remarques des familles - le pointage des présences et les statistiques
Mise en place d'une politique d'information des familles	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition d'informations sur le site de la commune ainsi que sur le portail familles 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visite sur la page du site - Nombre d'inscrits sur le portail famille 	<ul style="list-style-type: none"> - Les informations sur le site du bar sur Loup correspondent aux attentes des familles 	<ul style="list-style-type: none"> - Un questionnaire de satisfaction ou sondage - Les remarques des familles - Les remarques du personnel municipal

Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants, notamment dans le cadre des projets issus de la Dynamique Azurienne de la Jeunesse (DAJ)

Objectifs	Actions envisagées	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs	Moyens d'évaluation
<p>Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de sorties pour découvrir la Région, son patrimoine et ses institutions 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre sorties minimum par an - Les enfants découvrent au moins 2 espaces naturels, 2 espaces du patrimoine et 1 institution de notre région 	<p>Le déroulement des visites et la qualité des intervenants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un questionnaire pour les enfants
<p>Construction de partenariats avec les établissements culturels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - rencontres d'artistes locaux - visite de lieux culturels 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenariats exploités 	<ul style="list-style-type: none"> - Les établissements culturels sont intégrés dans les projets Et des partenariats se créent 	<ul style="list-style-type: none"> - Le comportement des enfants - Les remarques des familles - le pointage des présences et les statistiques
<p>Mise en place d'une politique d'information des familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition d'informations sur le site de la commune ainsi que sur le portail familles 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visite sur la page du site - Nombre d'inscrits sur le portail famille 	<ul style="list-style-type: none"> - Les informations sur le site du bar sur Loup correspondent aux attentes des familles 	<ul style="list-style-type: none"> - Un questionnaire de satisfaction ou sondage - Les remarques des familles et enfants
<p>Implication des habitants dans les projets pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des associations du BSL - Mise en place d'actions « portes ouvertes », manifestation ... - Echange intergénérationnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 3 associations de la commune sont impliquées - Au moins 2 manifestations ont été mises en place dans l'année scolaire - Au moins 3 actions inter génération ont eu lieu 	<ul style="list-style-type: none"> - Les associations mettent en place des ateliers à destination des enfants - Les familles participent à des évènements et émettent des propositions - Les enfants ont pu vivre un moment de partage avec leurs aînés 	<ul style="list-style-type: none"> -Les questionnaires de satisfaction et d'évaluation -Les remarques des différents acteurs